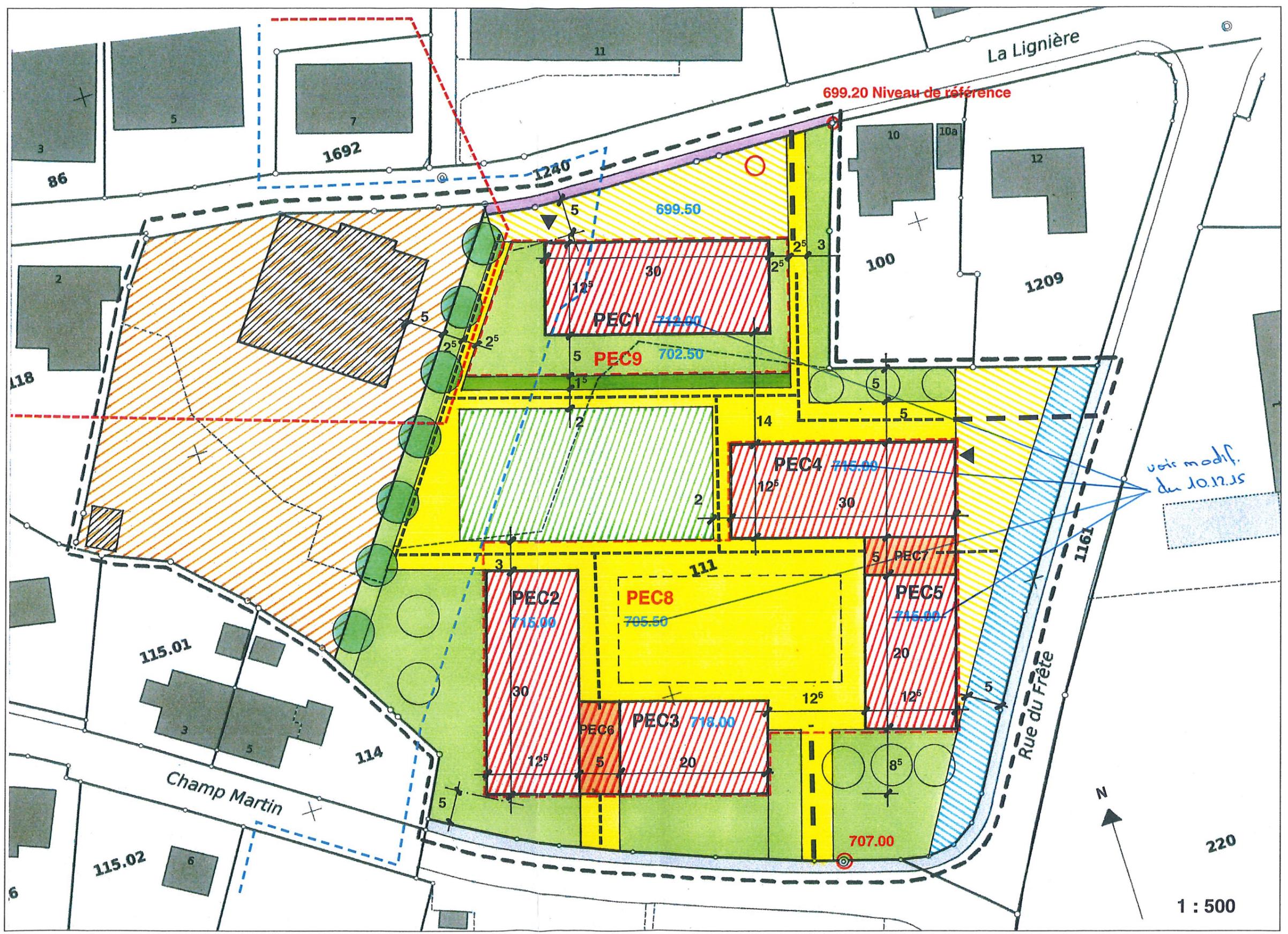


le 15 juin 2013
 le 2 octobre 2014
 le 2014
 le 17 novembre 2014
Comité du Conseil communal
de Valbirse
 Président : *[Signature]* Le Secrétaire : *[Signature]*
 Maire municipal *[Signature]*
PLAN DE L'ORGANISATION DU
[Signature]

-  Place de quartier
-  Plantation d'arbres à haute tige
-  Plantation d'une haie basse
-  A Titre indicatif
-  Trottoir existant
-  Entrée de parking
-  Plantation d'arbres à haute tige
-  Place de récolte des déchets
-  Bâtiment digne de conservation
-  Périmètre ISOS
-  Périmètre de protection de l'aspect local



Commune de Malleray

Modification mineure du plan de quartier « La Lignière »

Indications relatives à l'approbation

Examen préalable : ---

Date de la publication dans la feuille officielle : 26 août 2015

Dépôt public du : 26 août au 25 septembre 2015

Pourparlers de conciliation : 0

Opposition vidée : 0

Opposition non vidée : 0

Réserves de droit : 0

Décidé par le Conseil municipal le : 10 septembre 2015

Le Président : Paolo Annoni

Le Secrétaire : Thierry Lenweiter

Le Secrétaire municipal certifie exactes les indications ci-dessus

Malleray le 06.10.2015

Le Secrétaire : Thierry Lenweiter

Approuvé par l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire

10 DEC. 2015

M. Schüssli-Bühler

Légende

Modification de la hauteur de bâtiment maximale concernant les PEC1 / PEC4 / PEC5 / PEC8
Indiquée par une cote altimétrique (m.s.m.)

~~712.00~~ Hauteur en vigueur modifiée

715.00 Nouvelle hauteur m.s.m.